



Mon Accompagnateur Rénov

Nouvelle Aquitaine - 22 septembre 2023



L'intégration de Mon Accompagnateur Rénov' dans le Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH)

ESPACE CONSEIL

Espace Conseil France Rénov'

- > Porte d'entrée privilégiée du ménage dans son parcours pour apporter information et conseil
- > Orientation vers un « Mon Accompagnateur Rénov' »
- > Présence au besoin tout au long du parcours ménage
- > Signalement si nécessaire dans la stratégie de contrôle

Porteur du service public, grâce à des informations neutres et gratuites



Mon Accompagnateur Rénov'

- > Audit énergétique et élaboration des scénarios de travaux (visite)
- > Aide à la recherche d'entreprises
- > Plan de financement
- > Montage des dossiers d'aides
- > Suivi des travaux
- > Aide à la prise en main du logement post-travaux (visite)

Cadre privé, réglementé par l'agrément délivré par l'Anah

2 principaux cas

Sous maîtrise d'ouvrage collectivité (modèle OPAH ou SARE)

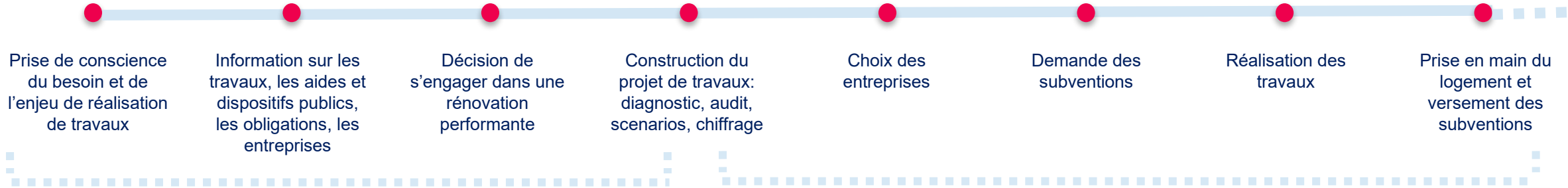
- > Agit dans le cadre d'une politique mise en place par une collectivité
- > Peut cibler une catégorie de ménages (modestes), un territoire spécifique, un type de rénovation (BBC/passoires), etc.
- > L'accompagnement peut être réalisé par une collectivité en régie, un ECFR, dans le cadre d'un marché public, etc.

Cadre libre (modèle diffus)

- > Intervention d'un Accompagnateur agréé directement auprès du ménage
- > Cadrage de l'intervention via les textes réglementaires liés à MAR'
- > Suivi de la dynamique des accompagnements réalisés possible par les collectivités et ECFR'

Mon Accompagnateur Rénov' : renforcer l'engagement des ménages dans leurs projets de travaux

Parcours ménage



Espaces Conseil France Rénov'



Porte d'entrée du ménage pour:

- Une information neutre et gratuite
- L'orientation du ménage
- Un interlocuteur de confiance tout au long du projet

Garant de l'ensemble de la politique publique

- Disponibilité auprès du ménage en « tiers de confiance »
- Garant de la politique publique: signalement, suivi dynamiques locales...

Collectivités locales en première ligne pour mettre en place le service public

Mise en place du service public France Rénov'

- Pilotage de la politique locale
- Mise en place opérationnelle des ECFR'
- Adaptation au contexte local

Mise en place de l'offre d'accompagnement locale

- Animation de l'éco-système local
- Contractualisation avec des MAR': Mise en place des actions d'« aller vers », co-financement, ciblage des secteurs ou thématiques prioritaires

Actualités sur Mon Accompagnateur Rénov'

Financement de « Mon Accompagnateur Rénov' »

- > Validation des **montant de financement**, permettant un financement à 100% des ménages très modestes dans un plafonds de 2000€ TTC (80% pour les MO; 40% INT; 20% SUP)
- > Financement par un programme CEE, porté par l'Anah. Les versements aux ménages seront concomitants aux subventions travaux (dossier unique de demande de prime MPR + MAR'), ou passeront par un financement via les collectivités (modèle OPAH ou SARE à adapter pour 2025).
- > **Renforcement dans le même temps de l'AMO sur MPR Copros, et pour l'accompagnement renforcé.** En cas de cumul rénovation énergétique et intervention sur l'habitat dégradé, la subvention pourra être portée à 4000€ pour un ménage très modeste

Ajustement du cadre réglementaire d'intervention

- > Un **ajustement du cadre réglementaire (textes en attente)** :
 - > accompagnement dès janvier 2024 pour toutes les rénovations du pilier performance (rénovations globales),
 - > période transitoire prolongée jusqu'en janvier 2024 pour les prestations sur MPR S
 - > Acteurs historiques réputés agréés jusqu'au 1^{er} janvier 2024

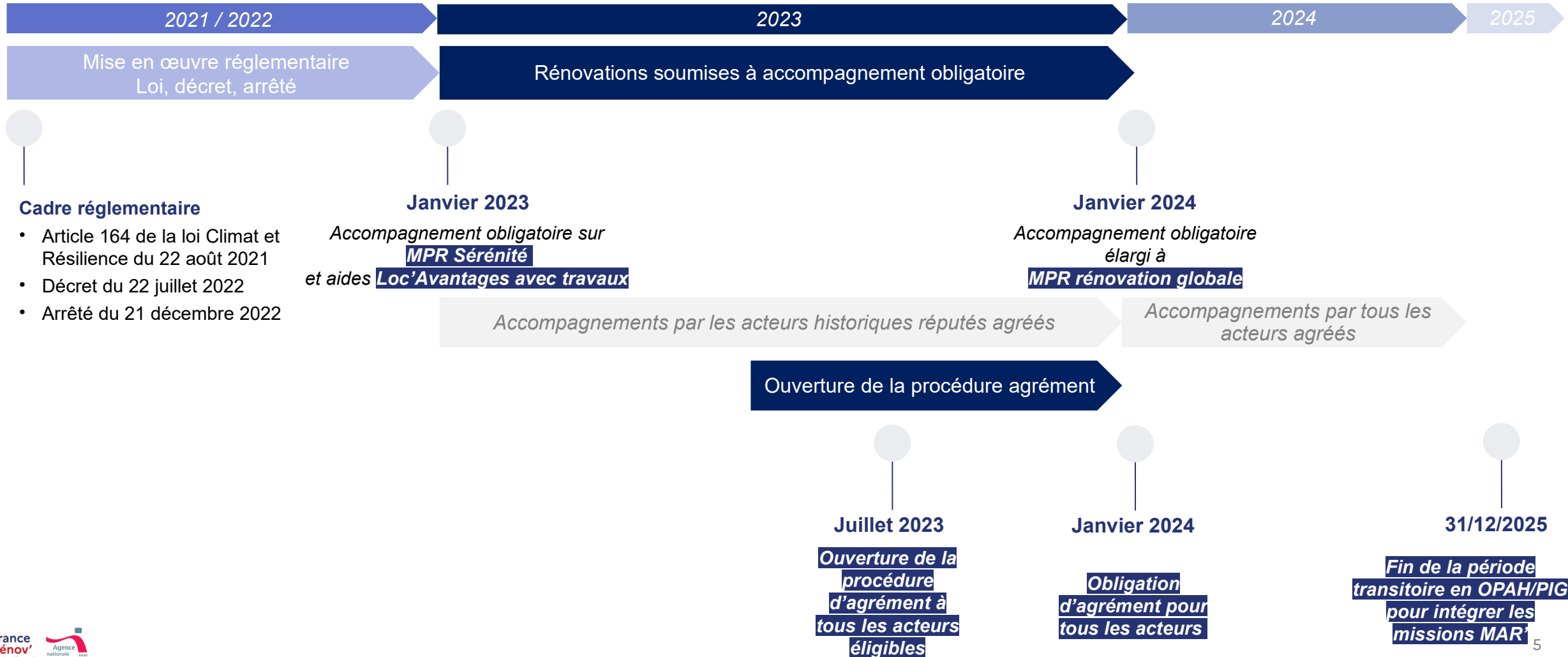
Période transitoire de mise en oeuvre

- > **Pour les OPAH et PIG** : l'intégration des nouvelles missions du MAR' devra être effective au plus tard au 1^{er} janvier 2026, ainsi que pour toute nouvelle opérations à partir de janvier 2024
- > **Dans le cadre du programme SARE** : possibilité de réaliser des actes A4 et de renvoyer, en cas d'orientation vers le pilier performance, vers un MAR'.

Les étapes clés du déploiement de Mon Accompagnateur Rénov'

Calendrier ajusté de l'entrée en vigueur de Mon Accompagnateur Rénov' pour l'aligner avec les évolutions de politique publique **en janvier 2024** :

- > Renforcement des aides pour viser les rénovations performantes
- > Mise en place des financements Mon Accompagnateur Rénov'





Réponse aux questions